



## Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Culture et Vie Locale

Service Manifestations

Affaire suivie par :

Rachel Boisson

Tél. : 03.21.74.87.27

[rachel.boisson@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:rachel.boisson@mairie-heninbeaumont.fr)

À Hénin-Beaumont, le 05 JUIN 2026

**Objet :** Mise en concurrence de l'occupation du domaine public – Concert du 13 juillet 2026

Madame, Monsieur,

La Commune d'Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir une activité de restauration à l'occasion du grand concert qui se déroulera le 13 juillet 2026 sur la place de la République à partir de 20h.

A cette occasion, la Commune d'Hénin-Beaumont souhaite mettre à l'honneur les commerçants locaux en leur proposant de tenir un stand sur la place de la République, côté rue Montpencher. Les activités commerciales recherchées sont les suivantes :

- **3 commerçants pouvant proposer à la vente une restauration sucrée (crêpes, gaufres, glaces...) et/ou une restauration salée (sandwichs, frites, hot-dogs, croque-monsieur ...)**

***Chaque commerçant doit être capable d'assurer le stockage et la réfrigération de ses produits sur place. La vente de boissons alcoolisées est réservée aux établissements présents sur la place de la République.***

En considération de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains, la Commune d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature pour ces emplacements. L'organisateur s'engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

- **50 % sur la qualité des produits proposés**
- **30 % sur l'attrait visuel**
- **20 % pour la capacité à proposer les produits à un prix attractif**



En contrepartie, les commerçants retenus s'engagent à prendre à leur charge un plat chaud (restauration salée) ou un dessert (restauration sucrée) pour les agents communaux en service le jour de l'évènement, soit 10 personnes maximum.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives illustrant les outils de vente de vos participants.

La commission de sélection des candidatures se réserve la possibilité de refuser les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet, soit d'une autorisation, soit d'un courrier de refus le cas échéant.

Le dossier complet est à retourner avant le lundi 22 juin à 12 h 00, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont**  
**Mise en concurrence du domaine public**  
**1 place Jean Jaurès**  
**62110 HENIN BEAUMONT**

Ou par mail à : [manifestations@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:manifestations@mairie-heninbeaumont.fr)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Steeve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont  
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

